

La LETTRE du maire

Chaumes en Brie – décembre 2020 – Edition n° 15

Chères Calmétiennes, chers Calmétiens,

Nous avons vécu une année 2020 très particulière avec la COVID-19. Après le confinement du printemps, nous venons d'en vivre un second, certes plus souple, mais qui a affecté durement certaines activités économiques. La municipalité s'est associée à la démarche de l'Association des Maires de France visant à alléger les mesures de fermeture, notamment en ce qui concerne les commerces de proximité. Néanmoins, certains ont été contraints de stopper leur activité ou d'adapter leur rythme de travail ; d'autres ont pu rester ouverts. Je vous invite à les soutenir. Le tissu économique d'un village est un des éléments de sa vigueur.

La baisse globale des activités n'a pas épargné la population active, et l'isolement, créé par le confinement, a affecté le moral de beaucoup d'entre nous. Si vous en sentez le besoin, n'hésitez pas à contacter le CCAS, auprès duquel vous trouverez écoute, aide et conseils.

La situation nous a obligé à annuler un certain nombre de manifestations comme le traditionnel repas des anciens, le marché de Noël ou la cérémonie des vœux et nous en sommes bien navrés.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension pour accepter ces contraintes auxquelles nous devons tous faire face.

Je tiens à remercier particulièrement les enseignantes, les enseignants de notre village et l'ensemble du personnel communal pour leur professionnalisme et leur engagement pendant la crise sanitaire.



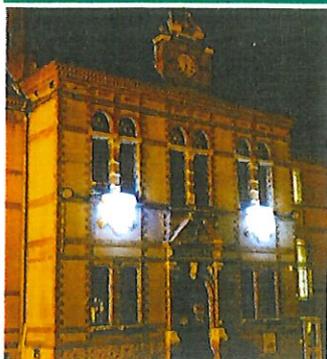
Mes remerciements vont également à tous ceux qui nous ont rejoints et se sont investis sans compter, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe municipale qui m'accompagne, pour son dévouement et pour le travail accompli au service de notre commune. Malgré cette période compliquée, elle n'a pas négligé les dossiers importants pour le devenir de notre commune. La prochaine édition de la Lettre du maire sera l'occasion de faire un bilan de notre activité pour cette année 2020.

Il me reste à vous souhaiter que, malgré les circonstances particulières de cette fin d'année 2020, la magie de Noël opère dans chacune de vos demeures.

Je vous laisse découvrir cette lettre du maire et reste, comme l'ensemble de mon équipe, toujours à votre écoute. Prenez soin de vous et de vos proches et passez de bonnes fêtes.

Votre maire
François VENANZUOLA
F. Venanzuola

Dans ce numéro



- ▶ Plan local d'urbanisme : la révision est engagée
- ▶ Collecte alimentaire
- ▶ Collecte de jouets
- ▶ Accueil de stagiaires
- ▶ Concours "Dessine-moi Noël"
- ▶ Distribution des colis de Noël
- ▶ Chaumes illuminée
- ▶ En bref : des nouvelles de la fibre

PUBLICATION DE LA MAIRIE
DE CHAUMES-EN-BRIE
PLACE FOCH - 77390 CHAUMES-EN-BRIE



Mairie de Chaumes en Brie

Plan local d'urbanisme : la révision est engagée

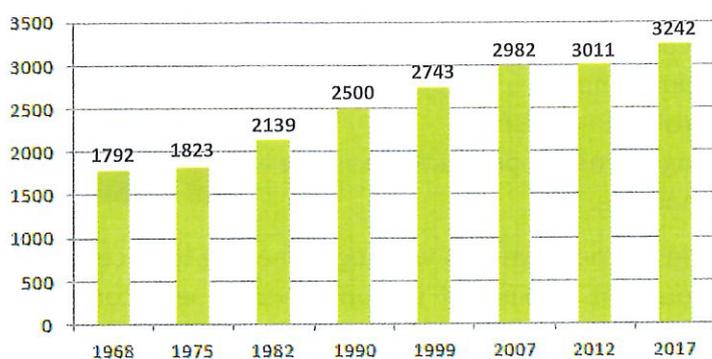
La commune a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2013. C'est l'occasion de réfléchir aux choix de développement et aux grandes orientations que devra prendre la commune au cours des prochaines années. Pour exprimer le *Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)*, préalable à l'élaboration du PLU, un diagnostic territorial de Chaumes a été réalisé.

Au fur et à mesure du déroulement des études, des phases de concertation seront lancées afin de recueillir vos attentes, vos suggestions et vos remarques.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Une croissance démographique continue depuis 1968

Evolution de la population



On recense 3242 habitants sur la commune en 2017 (population légale INSEE 2020).

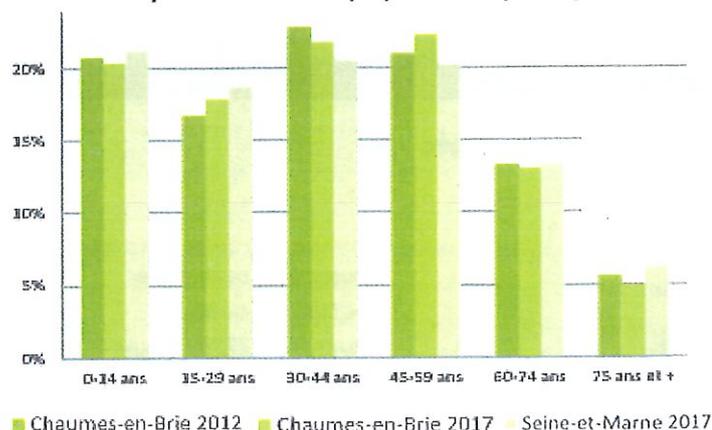
Chaumes-en-brie a connu les plus forts accroissements entre 1975 et 1990 (+ de 2% d'accroissement annuel moyen). Entre 1990 et 2012 le niveau de population stagne, avant de connaître une croissance importante entre 2012 et 2017 (+231 habitants).

Une population qui subit un rajeunissement entre 2012 et 2017

La population de Chaumes-en-Brie est globalement plus jeune que celle du département de Seine-et-Marne. On peut également souligner quelques signes de rajeunissement de la population entre 2012 et 2017 :

- ▶ Baisse des plus de 60 ans,
- ▶ stabilité des 0-14 ans et augmentation des 15-29 ans.

Répartition de la population par âge



Le parc immobilier : un parc de logement assez diversifié

La commune compte, en 2017, 1291 résidences principales soit 6% de plus en 5 ans (1214 en 2012).

44,2% des logements de Chaumes-en-Brie comportent 5 pièces ou plus en 2015. Près d'un tiers du parc de logements est de plus petite taille (3 pièces ou moins), ce qui demeure assez important pour une commune de cette taille et qui permet de répondre en partie à la demande de personnes seules ou en couple.

En 5 ans, seul le nombre de résidences de 5 pièces a diminué (-3%). C'est le nombre de celles comportant une seule pièce qui a le plus progressé (+23%), suivi des 3 pièces (+20%), des 4 pièces (+13%) et des 2 pièces (+9%).

La commune compte 50 logements sociaux en 2019 soit environ 3% du parc des résidences principales.

La population active et l'emploi

La commune compte 528 emplois sur son territoire (dont 434 emplois salariés), pour 193 établissements actifs au 31 décembre 2018.

En 2017, l'indicateur de concentration d'emploi de la commune est de 33,7 emplois pour 100 actifs, largement inférieur à celui du département (73,8 emplois pour 100 actifs).

Le taux de chômage constaté en 2017 (8,3%) est inférieur à celui constaté sur le département (11,5%). Ce taux de chômage a diminué depuis 2012 (-0,5% point).

Population active
(source INSEE 2020)

	2012	2017
Population totale active	1982	2154
dont		
15 à 24 ans	344	349
25 à 54 ans	1306	1 456
55 à 64 ans	331	348
Taux d'activité	78,8%	78,4%
Nombre de chômeurs	138	140
Taux de chômage	8,8%	8,3%

Collecte alimentaire

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC), gère l'épicerie solidaire de Coubert, permettant aux habitants en difficulté financière de faire des courses à prix modéré. En ces périodes où certains foyers sont fortement touchés par la situation économique et sanitaire, il est important de maintenir, voire de renforcer, cette aide alimentaire.

Comme chaque année, en ce début d'hiver, les campagnes d'appel aux dons alimentaires ont lieu.

Cette année, la commission sociale de la CCBRC installait un stand de dons alimentaires au Lidl de Santeny, les vendredi 29 et samedi 30 novembre. Deux élues du CCAS de Chaumes se sont portées volontaires



pour participer à l'action, afin de récolter des denrées qui alimenteront l'épicerie solidaire de Coubert.

L'action a rencontré un grand élan de générosité puisque cette année ce sont deux tonnes de produits alimentaires qui ont été donnés, contre 900kg l'année dernière.

Cette collecte très fructueuse, malgré le contexte actuel, permettra d'apporter une aide à de nombreuses personnes.

Collecte de jouets



La communauté de communes Brie des rivières et Châteaux et ses 31 communes ont organisé une grande collecte de jouets solidaire et intercommunale.

Dans le même temps, une Calmétienne Emmanuelle Person, s'est mobilisée pour collecter des jouets destinés aux « Restos du Cœur ». C'est donc tout naturellement que la commune s'est associée à ces deux belles initiatives : nous avons tenu des

permanences en salle des associations et avons pu récolter une grosse quantité de jouets en très bon état qui raviront sans nul doute les enfants ! Un grand merci aux donateurs calmétiens et à Emmanuelle pour ce bel élan de solidarité !



Direction : les Restos du cœur !

Accueil des stagiaires

Le confinement rend difficile la recherche de stage pour les jeunes, certains voyant même leur stage annulé quelques jours avant de le débiter. Dans ce contexte difficile, l'équipe municipale a souhaité accompagner ses jeunes Calmédiens pour qu'ils puissent poursuivre leur année scolaire sereinement. Nous avons ainsi accueilli sept stagiaires sur la période de novembre à décembre, en Bac professionnel, CAP ou en stage de 3ème.

Afin d'épauler ces jeunes en recherche de stage, nous encourageons les commerçants, artisans et entrepreneurs de Chaumes qui pourraient recevoir un stagiaire, à se faire connaître.

N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie à :

drh@chaumes-en-brie.fr

en précisant vos coordonnées et le niveau d'étude du stagiaire que vous pouvez accueillir (3ème, CAP, bac et au-delà). Cette démarche vise à faciliter la relation entreprises-stagiaires et aider les jeunes Calmédiens en cette période difficile.

"Dessine-moi Noël" - concours de dessin



La municipalité organise un concours artistique : « Dessine-moi Noël ».

Jeunes artistes, à votre imagination et à votre talent !

Quatre groupes seront représentés :

- ▶ Groupe 1 : de 2 à 5 ans
- ▶ Groupe 2 : de 6 à 7 ans
- ▶ Groupe 3 : de 8 à 10 ans
- ▶ Groupe 4 : de 11 à 14 ans

Pour participer :

- ▶ Inscris tes nom, prénom, âge et mail de papa ou maman au dos de ton dessin.
- ▶ Envoie la photo de ta réalisation par mail à inscription@chaumes-en-brie.fr ou dépose ton dessin en mairie ou dans la boîte aux lettres au plus tard le 29 décembre au soir.

Les trois plus belles réalisations de chaque groupe recevront un premier prix. Tous les participants seront récompensés.

Laisse parler ton imagination, soit créatif !

Distribution des colis de Noël

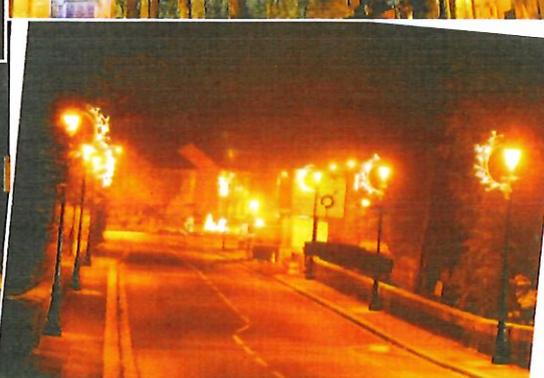
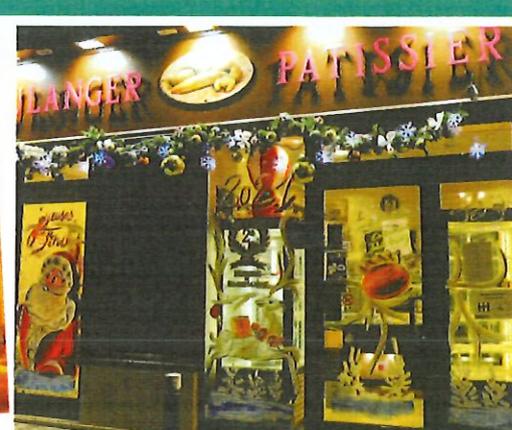
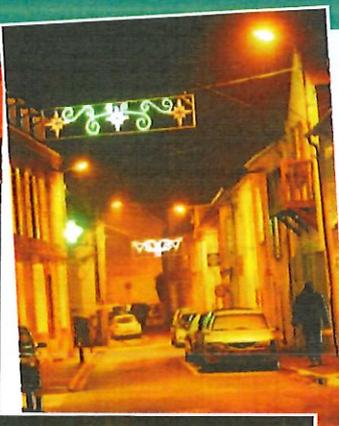


Comme chaque année, le CCAS, avec l'aide des élus et de Calmétiens bénévoles, a effectué la distribution des colis de Noël à nos personnes âgées de plus de 66 ans, les 13 et 14 décembre. Suite à l'annulation du traditionnel repas de Noël en raison de la crise sanitaire actuelle, ce sont plus de 220 colis qui ont été distribués au domicile de nos aînés, afin de privilégier le lien et la chaleur humaine, si essentiels en cette période.

Monsieur le Maire a personnellement participé à la distribution.



Chaumes illuminée



En bref ... des nouvelles de la fibre

Les opérations préalables au déploiement de la fibre optique sur la commune ont démarré.

Le projet est porté par le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique qui a mandaté la société ENGIE SOLUTION pour construire le réseau qui sera déployé, en partie en façade, sur les immeubles et maisons. Pour cela, vous avez reçu ou allez recevoir un courrier de cette société pour la mise en place d'une convention autorisant le raccordement à la fibre optique en façade de votre habitation.